

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/12/2025 - 7848 - 2023 B 00784 - 978 543 726 - A2M RESTAURATION



Conseil Ad'Oc

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE DU PAYS D'OC

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 7848 DU 08 DEC. 2025

CONSEIL AD'OC

72 ALLEE CHARLES BABBAGE

30000 NIMES

Tél : 0466296893 email : contact@conseiladoc.com

SAS A2M RESTAURATION

CHEMIN SAINT JOSEPH

13150 TARASCON

APE : 5610C

SIRET : 97854372600019

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 mars 2025

Certifié conforme à l'original

BILAN ACTIF



SAS A2M RESTAURATION

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

ACTIF	Valeurs au 31/03/25		% de l'actif	Valeurs au	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes			25		
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	57 537	11 225	46 312		
Autres immobilisations corporelles	1 507	277	1 230		
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	59 044	11 502	47 541	25	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances				15	
Créances clients et comptes rattachés	28 298		28 298		
Autres créances	285		285		
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	112 512		112 512	60	
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	141 094		141 094	75	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	200 138	11 502	188 636	100	

BILAN PASSIF



SAS A2M RESTAURATION

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

PASSIF	Valeurs au 31/03/25	% du passif	Valeurs au	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		15		
Réserve légale	100			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	28 945			
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	44 036	23		
SITUATION NETTE	74 081	39		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	74 081	39		
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	25 000	13		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	54 689	29		
Dettes fiscales et sociales	34 866	18		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	114 554	61		
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	188 636	100		

SAS A2M RESTAURATION

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : CHEMIN SAINT JOSEPH 13150 TARASCON

RCS n°978543726- RCS TARASCON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 30 septembre 2025, les actionnaires de la société SAS A2M RESTAURATION se sont réunis en assemblée générale ordinaire à CHEMIN SAINT JOSEPH 13150 TARASCON à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par SAS JOJO INVEST.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur CREMMER Anthony, propriétaire de 50,00 actions, représentant 50 voix,
- SAS JOJO INVEST, représentée par , propriétaire de 50,00 actions, représentant 50 voix, Président de la société.

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 100 Actions sur les 100 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération des dirigeants.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

ns

AC

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2025

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 44 036,16 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 44 036,16 Euros formant un résultat affectable de 44 036,16 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 44 036,16 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

MJ

AC

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération des dirigeants

- Pour Monsieur CREMMER Anthony, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.
- Pour SAS JOJO INVEST, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

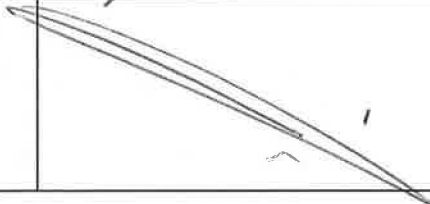
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à TARASCON,
Le 30/09/2025.

Signatures des actionnaires :

Monsieur CREMMER Anthony	
SAS JOJO INVEST	

AC 25